



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLICA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 30 juillet 2020 à 19h00 /
2020ko uztailaren 30eko biltzarra, arratseko 19ak

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
24 juillet 2020 / 2020ko uztailaren 24a	27	20

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Nicolas DANIEL, Nathalie DEJEAN, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Laetitia LAC, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Jérémy SAVATIER (ek) à Gorka TABERNA (ri)
Fabien LARROQUET (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)
Pascal PEYREBLANQUE (k) à Anita LACARRA (ri)
Sébastien GALARD (ek) à Nicolas DANIEL (i)
Max-Henri BLOT CHAMPENOIS (k) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)
Antoine COGNAUD (k) à Marie Pierre CLAVENAD (i)

Absents/ Hor ez izenak : Thomas OYARZUN

Secrétaire de séance / idazkaria : Marie Pierre CLAVENAD

2020-38 Débat des Orientations Budgétaires 2020/2020ko Aintzinkontuen Norabideen Eztatbaida

L'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « le maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. »

Conformément au même article du CGCT, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la municipalité pour son projet de budget primitif 2020 sont précisément définies dans la note de synthèse annexée au présent rapport, laquelle constitue le support du débat d'orientation budgétaire 2020 de la Commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;

Vu la note de synthèse sur les orientations budgétaires de la collectivité annexée au présent rapport ;
Le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

PREND ACTE de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2020, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal, et sur la base de la note de synthèse annexée à la délibération.

2020-39-1 Vote du Budget Primitif 2020 Budget Principal de la Commune /2020ko ekitaldiko Herriaren Orokor Buxetaren aurrekontuen onarpena

Considérant que l'ordonnance du 25 mars 2020 a reporté la date limite du vote du budget primitif au 31 juillet 2020 et que le vote d'orientation budgétaire peut intervenir lors de la séance consacrée à l'adoption du budget primitif, si le débat d'orientation budgétaire et le budget font l'objet de deux délibérations différentes.

Considérant que le Débat des Orientations Budgétaires pour l'année 2020 a eu lieu lors de la cette même séance du conseil municipal du 30 juillet 2020 et a été acté par la délibération précédente n° 2020-38, il est donc proposé d'adopter le Budget Primitif 2020 Budget Principal de la Commune, comme étudié en Commission des Finances.

Le Maire détaille le Budget Principal Primitif de la Commune 2020 qui s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : **3 354 034,38 €**
- Section d'investissement : **3 801 814,80 €**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le budget par chapitre.

Vu la note de présentation synthétique et le détail des comptes,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

DECIDE de voter le Budget Principal Primitif de la Commune 2020 par chapitre,

VOTE le Budget Principal Primitif de la Commune 2020 avec l'équilibre suivant :

- Section de fonctionnement : **3 354 034,38 €**
- Section d'investissement : **3 801 814,80 €**

Adopté par 20 voix pour, 3 voix contre (LUBERRIAGA Bénédicte, ISASA Didier, MOUHICA Jean Pierre) et 3 abstentions (TABERNA Gorka, SAVATIER Jérémy, IRIGARAY Joana)

2020-39-2 Vote du Budget Annexe Primitif 2020 Zubiondo / 2020ko ekitaldiko Zubiondo Eranskin Buxetaren aurrekontuen onarpena

Le Maire détaille le Budget Annexe Primitif 2020 Zubiondo qui s'équilibre de la manière suivante :

Le Maire détaille le Budget Annexe Primitif 2020 Zubiondo qui s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : **105 316,89 €**
- Section d'investissement : **110 409,89 €**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le budget par chapitre.

Vu la note de présentation synthétique et le détail des comptes,

Le Conseil, après en avoir débattu,

DECIDE de voter le Budget Annexe Primitif 2020 Zubiondo par chapitre,

VOTE le Budget Annexe Primitif 2020 Zubiondo avec l'équilibre suivant :

- Section de fonctionnement : **105 316,89 €**
- Section d'investissement : **110 409,89 €**

Adopté par 20 voix pour, 3 voix contre (LUBERRIAGA Bénédicte, ISASA Didier, MOUHICA Jean Pierre) et 3 abstentions (TABERNA Gorka, SAVATIER Jérémy, IRIGARAY Joana)

2020-40 Répartition primes MAEC aux éleveurs / Laborariei MAEC gainsariaren banaketa

La Commune d'Ascaïn est engagée pour trois mesures MAEC (Mesure Agroenvironnementales et climatique) pour la campagne 2016-2020 de la PAC.

-La MAEC Système Herbe "SHP Collective" (ancienne prime à l'herbe), sur 165, 14 ha d'estives, pour un montant annuel de 7 786,35 euros.

-La MAEC localisée Surfacique "Amélioration de la gestion pastorale et maintien de l'ouverture" (mesure broyage + pâturage), 49,38 ha pour un montant annuel de 5 607,30 euros.

-La MAEC Localisée Surfacique "Amélioration de la gestion pastorale" (mesure pâturage) ; sur 10,41 ha, pour un montant annuel de 785,33 euros.

La Commune devrait donc recevoir chaque année un paiement de 14 178, 98 € pour l'ensemble des engagements, sur 5 années.

En 2020, la Commune a perçu :

-le versement des 2 MAEC Localisées pour la campagne 2018 : 6392.63 euros

-le versement des 2 MAEC Localisées pour la campagne 2019 : 6392.63 euros

-Le versement de la MAEC SHP Collective 2019 pour 7786.35 euros.

La commune dispose ainsi de 20 571,61 euros répartis en : 7786,35 euros de SHP collective et 12 785,26 euros de MAEC localisées.

Les éleveurs qui déclarent monter en estives sont au nombre de 9 à Ascain dont 2 engagés sur les MAEC localisées (mesure Pâturage), avec la Commune pour le broyage.

Il est proposé de reverser la totalité de la MAEC Collective SHP perçus aux 9 éleveurs, soit 7 786,35 €, et de partager la MAEC Localisée, soit, 12 785,26, entre les 2 éleveurs engagés et la commune, pour ses actions de broyage et entretien des aires de pâturages et estives collectives.

Le tableau de répartition des primes aux éleveurs est joint en annexe de la délibération.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

CHARGE Mr le Maire de procéder au versement des MAEC perçus pour un montant total de 20 571,61 € (10 571,61 €) à répartir entre les 9 éleveurs ayant déclaré leur cheptel en estives communales et la Commune pour ses actions d'entretien des estives (10 000 €).

DECIDE la répartition de ce montant entre les 9 éleveurs ayant droit telle que proposés dans le tableau annexé à la présente délibération.

2020-41 Commissions Municipales et délégués d'Ascain /Herriko Batzordeak eta Azkaingo ordezkariak

Suite à différentes démissions intervenues depuis le dernier conseil municipal dans les listes de la Majorité Denen Geroa et d'opposition Ur Ertsi-Larrun, il convient de procéder à quelques mises à jour des commissions municipales et délégués d'Ascain.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Considérant les modifications à apporter à la délibération du 15 juillet 2020,

DESIGNE les membres des Commissions Municipales et les délégués de la manière suivante :

N°1 Commission Urbanisme/Hirigintza Batzordea :

Majorité : Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Philippe CELAYA, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Anita LACARRA, Marie Pierre CLAVENAD, Philippe GIRALDI

Liste Azkaine Bai : Jérémy SAVATIER

Liste Vivre Ascain-Azkaine Bizi : Jean Pierre MOUHICA

Liste Ur Ertsi-Larrun : Nicolas DANIEL

N° 2 Commission Développement Durable, Transition Énergétique et Agriculture / Laborantza, Energiako Trantsizio eta Garapen Iraunkor Batzordea :

Majorité : Pascal PEYREBLANQUE, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Anita LACARRA, Thierry TALAZAC, Francis DOMANGÉ, Antoine COGNAUD, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Fabien LARROQUET, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI

Liste Azkaine Bai : Jérémy SAVATIER

Liste Vivre Ascain-Azkaine Bizi : Bénédicte LUBERRIAGA

Liste Ur Ertsi-Larrun : Sébastien GALARD

N° 3 Vie Économique /Ekonomiko bizitza Batzordea :

Majorité : Marie Pierre CLAVENAD, Ann SIMON, Marc GRACY, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA

Liste Azkaine Bai : Gorka TABERNA

Liste Vivre Ascain-Azkaine Bizi : Jean Pierre MOUHICA

Liste Ur Ertsi-Larrun : Sébastien GALARD

N° 4 Commission Culture, Langue Basque, Animations / Kultur, Euskara, Animazio Batzordea :

Majorité : Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Marc GRACY, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Anita LACARRA, Laetitia LAC, Nathalie DEJEAN, Ann SIMON

Liste Azkaine Bai : Joana IRIGARAY

Liste Vivre Ascain-Azkaine Bizi : Bénédicte LUBERRIAGA

Liste Ur Ertsi-Larrun : Sébastien GALARD

N° 5 Commission Travaux / Obrak Batzordea :

Majorité : Philippe GIRALDI, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Marie Pierre CLAVENAD, Pascal PEYREBLANQUE, Thierry TALAZAC, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Anita LACARRA

Liste Azkaine Bai : Gorka TABERNA

Liste Vivre Ascain-Azkaine Bizi : Didier ISASA

Liste Ur Ertsi-Larrun : Sébastien GALARD

N° 6 Commission Finances / Finantzak Batzordea :

Majorité : Marie Pierre CLAVENAD, Philippe CELAYA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Thierry TALAZAC, Ann SIMON, Maddalen FRITSCHI, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI

Liste Azkaine Bai : Gorka TABERNA

Liste Vivre Ascain-Azkaine Bizi : Didier ISASA

Liste Ur Ertsi-Larrun : Nicolas DANIEL

N° 7 Commission Sport, Jeunesse, Education / Kirol, Gazte, Hezkuntza Batzordea :

Majorité : Philippe CELAYA, Francis DOMANGÉ, Thierry TALAZAC, Pascal PEYREBLANQUE, Ann SIMON, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Thomas OYARZUN, Fabien LARROQUET, Antoine COGNAUD

Liste Azkaine Bai : Joana IRIGARAY

Liste Vivre Ascain-Azkaine Bizi : Jean Pierre MOUHICA

Liste Ur Ertsi-Larrun : Sébastien GALARD

Création nouvelle commission / Batzorde berri baten sortzea :**N° 8 Commission extramunicipale Egalité Femmes-Hommes / Egiatzko Berdintasunaren Alde ideki Batzordea**

Cette commission pourra associer à ses travaux des personnes extérieures au conseil municipal suivant les thèmes abordés.

Majorité : Ann SIMON, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Nathalie DEJEAN, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Antoine COGNAUD

Azkaine Bai : Joana IRIGARAY

Vivre Ascain-Azkaine Bizi : Bénédicte LUBERRIAGA

Liste Ur Ertsi-Larrun : Sébastien GALARD

Commission Communale des Impôts Directs :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER	Max-Henri BLOT CHAMPENOIS
Marie Pierre CLAVENAD	Nathalie DEJEAN
Anita LACARRA	Laetitia LAC
Jean Philippe STANISLAS	Armand LEINEKUGEL-LE-COQ
Francis DOMANGÉ	Murielle LEIZAGOYEN GALARDI
Philippe CELAYA	Bénédicte LUBERRIAGA
Philippe GIRALDI	Jean Pierre MOUHICA
Joana IRIGARAY	Jérémy SAVATIER
Didier ISASA	Ann SIMON
Maddalen NARBAITS FRITSCHI	Jean, Henri FUCHS
Pascal PEYREBLANQUE	Philippe LACARRA
Mireille POISSON	Olivier METAIRIE

Michel BRESSOT	Danielle ALBISTUR
Gorka TABERNA	Fabien LARROQUET
Thierry TALAZAC	Marie Emilie MERCIER
Antoine COGNAUD	Marc GRACY

Mise à jour Délégués d'Ascain/ Azkaingo ordezkarien eguneratzea

Syndicat Départemental d'Electrification des Pyrénées Atlantiques :

1 délégué titulaire : Philippe CELAYA

1 délégué suppléant : Philippe GIRALDI

Chenil intercommunal :

1 délégué titulaire : Thierry TALAZAC

1 délégué suppléant : Marc GRACY

Association Laguntza :

2 délégués : Antoine COGNAUD, Marie Pierre CLAVENAD (+ le Maire d'office + 4 membres élus et 4 non élus du CCAS)

Crèche Loretxoak :

3 délégués : Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Thomas OYARZUN, Joana IRIGARAY

Association d'Aide Familiale et Sociale :

1 délégué titulaire : Anita LACARRA

1 délégué suppléant : Murielle LEIZAGOYEN GALARDI

Relais Assistantes Maternelles Intercommunal

1 délégué titulaire : Nathalie DEJEAN

1 délégué suppléant : Marie Pierre CLAVENAD

Société Coopérative ENARGIA

1 délégué titulaire : Pascal PEYREBLANQUE

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

1 délégué titulaire : Marie Pierre CLAVENAD

1 délégué suppléant : Fabien LARROQUET

Commission d'Indemnisation Amiable d'Ascain

- Le Maire : Jean Louis FOURNIER ; suppléant : Anita LACARRA
- L'Adjointe à la Vie Economique et aux Finances : Marie Pierre CLAVENAD ; suppléant : Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER
- Le Conseiller Municipal délégué aux Travaux : Philippe GIRALDI ; suppléant : Thierry TALAZAC
- Liste Azkaine Bai : Joana IRIGARAY ; suppléant : Gorka TABERNA
- Liste Vivre Ascain-Azkaine Bizi : Bénédicte LUBERRIAGA ; suppléant : Jean Pierre MOUHICA

Bibliothèque d'Ascain et Médiathèque de Saint Jean de Luz :

1 délégué titulaire : Maddalen NARBAITS FRITSCHI

1 délégué suppléant : Murielle LEIZAGOYEN GALARDI

Référent Sécurité Routière :

1 délégué : Thierry TALAZAC

Référent langue basque/Euskara erreferentea

1 délégué : Murielle LEIZAGOYEN GALARDI

Correspondant Défense :

1 délégué : Thierry TALAZAC

Référent Hygiène et Sécurité au travail :

1 délégué : Thierry TALAZAC

Délégué des Ecoles d'Ascaïn (Ecole Publique, Ecole Sainte Marie, Ikastola) :

1 référent : Francis DOMANGÉ

Copil site Natura 2000 du massif de la Rhune et du Choldokogagna :

- un représentant de la commune : le Maire Jean Louis FOURNIER ; suppléant : Max-Henri BLOT CHAMPENOIS
- Conseiller Municipal d'Ascaïn de la liste Azkaine Bai : Jérémy SAVATIER
- l'Adjoint ou responsable à l'environnement : Pascal PEYREBLANQUE

**2020-42 Demande de subvention DETR pour aménagement piéton et signalétique centre bourg/
Herri barneko seinaletika eta oinezkoen antolaketarentzat DETR diru laguntzaren eskaera**

Dans la continuité du programme des travaux de réaménagement du centre bourg d'Ascaïn qui se sont achevés en début d'année 2020, la commune souhaiterait parachever son projet en mettant en valeur le patrimoine de son centre avec la mise en place d'une signalétique à l'esthétique plus soignée et fonctionnelle, qui soit adaptée aux nouveaux sens de circulation automobiles (panneaux directionnels), aux nouveaux cheminements piétons (Signalisation d'Information Locale), et qui dirige les visiteurs vers les commerces et services du bourg (Relais Information Service). Cette nouvelle signalétique s'attachera à respecter les normes en vigueur en matière de tailles des panneaux, de hauteurs et d'accessibilité pour les déficients visuels.

En outre, afin de compléter les cheminements piétons créés lors des travaux au centre bourg et de répondre à un des objectifs du PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et Espaces publics), un cheminement piétons sécurisé sera réalisé au quartier Lur Eder, qui prolonge celui de la partie basse du centre bourg.

Le cout total de l'opération est estimé à 101 036,44 € HT, décomposé comme suit :

Signalétique centre bourg

Assistance maitrise ouvrage : 6 471 €

Fourniture et pose des panneaux (Directionnels, Signalisation d'Information Locale et Relais Information Service) : 48 576,83 €

Cheminement piéton Lur Eder

Voiries et trottoirs : 43 774,55 €

Signalisation verticale : 1 292,56 €

Signalisation horizontale : 921,50 €

Il est proposé de solliciter l'Etat pour une subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 40 %, soit 40 414,57 €

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE de solliciter l'Etat au titre de DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 40 %, afin d'obtenir une subvention la plus élevée possible qui aiderait la Commune à mener à bien cette opération,

ARRETE le plan de financement suivant :

Montant de l'investissement : 101 036,44 € HT

- Travaux : 94 565,44 € HT

- Honoraires et études (assistance à maitrise d'ouvrage signalétique) : 6 471 € HT

Financement :

- Subvention DETR à 40 % : 40 414,57 €

- Département au titre des amendes de polices : 9 000 €

- Autofinancement communal 51 621,87 €

Total : 101 036,44 €

2020-43 Demande de subvention au titre des produits de recettes supplémentaires des amendes de police pour création de cheminements piétonniers / Poliziaren isuneneko diru sartzeari esker diru laguntzaren eskaera oinezko bideak sortzeko

Dans le cadre des travaux de réaménagement du centre-bourg, la Commune avait lancé en 2018 et en 2019 les travaux de création de cheminements piétons sur plusieurs zones autour de la Place et de la rue principale Ernest Fourneau et avait pu bénéficier d'une subvention au titre de la dotation aux communes prélevée sur le produit des amendes de police relatives à la sécurité routière. Dans la poursuite des travaux de sécurisation des cheminements piétons, la Commune d'Ascain pourrait à nouveau solliciter cette dotation en 2020 qui est répartie par le Département pour des aménagements de sécurité.

En effet, 5 zones de sécurisation piétons seront réalisées cette année et concernent :

- Zone 1 : création d'un cheminement piéton 'zone fronton Chourio - Ecole Sainte Marie- Arrêt bus'. Cout total estimé : 14 380,10 € HT
- Zone 2 : création d'un cheminement piéton 'zone trottoir rue Marzenea - Ecole Sainte Marie'. Cout total estimé : 16 743,58 € HT
- Zone 3 : création d'un cheminement piéton 'zone Ecole Sainte Marie vers Pont Romain'. Cout total estimé : 16 546,49 € HT
- Zone 4 : création d'un cheminement piéton 'rue Lur Eder'. Cout total estimé : 45 988,61 € HT
- Zone 5 : création d'un cheminement piéton route d'Olhette et sécurisation accès piéton abri bus Xara Baita'. Cout total estimé : 12 923,60 € HT

Le coût total de ces aménagements prévus pour la sécurité et l'accessibilité des usagers est estimé à 106 582,38 € HT avec une réalisation des travaux sur l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, **à l'unanimité,**

APPROUVE les projets de création et de sécurisation des cheminements piétons afin de sécuriser et favoriser l'accessibilité des usagers en bordures des différentes voies et rues du d'Ascain pour un montant total de 106 582,38 € HT.

CHARGE le Maire de solliciter le Conseil Départemental pour une demande de subvention au titre des produits de recettes supplémentaires des amendes de police.

Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire / Txostenaren Herriko Kontseiluaren ahalmenak Auzapezari eskuordetzea

Délégation n° 4 (passation de marchés) (signé en juin 2020 avec délégation mandature précédente)

Travaux extension cimetière paysager (mise en place de 17 caveaux supplémentaires) attribué à CBTP pour un montant de 54 700 € HT

Délégation n° 15 (avis du Maire pour non préemption) :

Date	Surface/Bien	Prix	Remarques
02/07/2020	Terrain à bâtir de 998 m ²	150 000 €	UD
02/07/2020	Terrain à bâtir de 996 m ²	150 000 €	UD
17/07/2020	Maison 197 m ² sur terrain de 247 m ²	733 000 € + 37 000 €	UB
17/07/2020	Maison 186 m ² sur terrain 1 239 m ²	1 157 000 €	UC